

Me Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS

Avocat Associé au Barreau de Marseille
43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 13 24 13 64 - i.gadalla@eklar.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT

D'UN IMMEUBLE élevé de deux étages sur rez-de-chaussée
Sis à **AURIOL (13390), 15 rue Paroisse**

MISE A PRIX : 70 000,00 €

VISITE LE MARDI 17 MARS 2026 DE 11 H A 12 H

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 25 MARS 2026 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle 8, 25 rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un immeuble sis à **AURIOL (13390), 15 rue Paroisse**, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et paillère au-dessus, cadastré section AC n°196 lieudit 15 rue Paroisse d'une surface de 92 ca.

LOT N°3 : 2 chambres dans le prolongement l'une de l'autre vers le Nord, situées au 1^{er} étage côté couchant de l'immeuble, soit à

gauche de l'escalier,
Et les 125/1.000èmes indivis de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT N°4 : Une cuisine et le débarras dans le prolongement l'un de l'autre vers Nord, situés au 1^{er} étage côté levant de l'immeuble, soit à droite de l'escalier,
Et les 125/1.000èmes indivis de la propriété du sol et des parties communes générales.

Il a été déclaré au moment de l'acquisition que **les lots n°3 et 4 ont été réunis**

pour ne former qu'un seul et même logement comprenant : séjour, deux chambres, un dégagement, une salle de bains avec water-closet, une cuisine et un placard.

D'après le procès-verbal de description

Maître Sophie TUCA-LARRIEU, Commissaire de Justice associé, a établi le 16 novembre 2023 le procès-verbal de description du bien aux termes duquel il apparaît qu'il est situé 15 rue de la Paroisse 13390 AURIOL. Il s'agit d'un appartement (lot 3 et 4) constitué d'un hall d'entrée, d'un séjour/cuisine ouverte, de 2 chambres, d'un WC, d'une salle d'eau.

Les lieux sont **loués**.

Le certificat de mesurage stipule une surface loi Carrez de **69,45 m²**.

Le syndic de la copropriété est Monsieur Miguel PARIS, ès qualité de syndic bénévole.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CAISSE D'EPARGNE CEPAC**, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et L 512-104 du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 1 100 000 000,00 €, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro B 775 559 404, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), Place Estrangin Pastré, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Agissant en vertu :

D'un acte de prêt reçu par Maître Johanna BENHAÏM, Notaire à Marseille, le 18 décembre 2009.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet **<https://www.eklar.com>** du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille,
- Au Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél : 04.13.24.13.64 – **i.gadalla@eklar.com**
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 26 janvier 2026

Me Thomas D'JOURNO
Avocat